

Département de l'Aude

Arrondissement de  
Carcassonne

Domaine : 7 – Finances  
locales

Sous-domaine : 7.5 -  
Subventions

Objet : Convention de  
financement avec le conseil  
départemental de l'Aude  
relative à la réfection du sol  
de la salle des fêtes

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice : 14

Date de convocation :  
08/06/2023

Date de publication de la  
présente délibération :

La convocation du CM et le  
compte-rendu de la présente  
délibération ont été affichés  
conformément aux articles L  
2221-7 et L 2121-7 du  
C.G.C.T.

République Française

## Commune de Montferrand

Délibération du conseil municipal

Séance du 13 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, et le treize du mois de juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Montferrand, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. Christophe PRADEL, maire.

Etaient présents : Mmes BELLEGO Christelle, BILLIATO Lucie, FONQUERGNE Virginie, RICARD Rachel, Mrs ALBOUY Julien, BONDOUI Régis, GILIS Frédéric, MARSAC Alain, PUGINIER Régis, QUINTA Régis, RIVIERE Philippe, ROGER Robert.

Excusée : BIAU-PRADEL Gisèle,

Procuration : Mme BIAU-PRADEL Gisèle à Mme BELLEGO Christelle

Secrétaire de séance : Mme RICARD Rachel

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2022-33 en date du 18 octobre 2022 portant approbation du projet de réfection du sol de la salle des fêtes et demande de subvention auprès du conseil départemental de l'Aude,

Vu la délibération du conseil départemental de l'Aude du 24 juin 2022 portant adoption du règlement des aides aux tiers ainsi que du règlement départemental dans le domaine des équipements et aménagements publics, et les fiches thématiques qui lui sont associées,

Vu la décision attributive de subvention adoptée par la commission permanente du conseil départemental de l'Aude en date du 28 avril 2023, pour un montant de 3.600 € correspondant au taux de 30% d'un montant de travaux retenu de 12.000€,

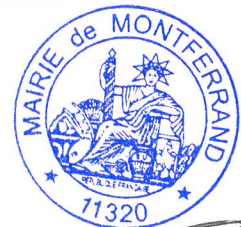
Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de signer la convention de financement avec le conseil départemental de l'Aude, d'un montant de 3.600 €, relative à la réfection du sol de la salle des fêtes estimée à 12.000 €.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de son président, et après en avoir délibéré :

- Autorise Mr le Maire, ou l'un de ses adjoints, à signer la dite convention, ainsi que toutes les pièces nécessaires au déroulé de ce dossier.

Adopté à l'unanimité. Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Ch. PRADEL



Signé par Christophe PRADEL, maire, le 16 juin 2023